

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 13 mai 2015

L'an deux mil quinze, le treize mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni en mairie de Tresson sous la présidence de Monsieur Vincent SAMSON, Maire de Tresson.

**Étaient présents :** Mesdames Chantal BUIN et Vanessa DRONNE, Messieurs Michel BLOT, Didier DANGEUL, José HEINTJE, Richard MASSON, Arnaud PAUMIER, Luis POUPON et Sébastien RIBOT.

**Absent excusé :** Monsieur Stéphane GAUDIN.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Richard MASSON.

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire soumet le compte rendu de la séance du 22 avril 2015 à l'approbation des membres du conseil municipal : approbation du compte rendu de la séance du 22 avril 2015 à l'unanimité des présents.

## **Mise en non-valeur d'une recette impayée**

Un montant de 21,65 € demeure impayé depuis 2011 par une ancienne locataire du logement communal situé au 3, rue des Lilas.

Au vu du montant peu important et de l'ancienneté de la créance (toutes les démarches classiques entamées par la trésorerie de Bouloire ont échoué), le trésorier principal demande de régler ce problème en inscrivant la somme impayée en non-valeur pour la commune.

Après en avoir délibéré, les élus présents approuvent à l'unanimité la mise en non-valeur de la somme de 21,65 €. Ce montant sera inscrit en dépense de fonctionnement sur le budget principal 2015 au compte 654.

## **Limitation de vitesse sur la RD 34**

La RD 34 en provenance de Saint-Georges-de-la-Couée, traverse une zone d'habitations à l'approche du bourg de Tresson. Cette portion, qui débouche sur l'école, comporte une priorité à droite peu visible et sert de liaison piétonne au plan d'eau et à la salle Vauguélande.

Pour ces raisons, le conseil municipal estime que la limitation de vitesse devrait ici être abaissée. Il propose la création d'un hameau autour du premier groupe de maisons, suivi d'une section limitée à 70 km/h sur les quelques centaines de mètres qui courent jusqu'au panneau d'agglomération.

Cette idée a été rejetée par le responsable local de l'agence technique départementale, au motif qu'une telle section à 70 km/h ne pourrait être mise en place en rase campagne. Les élus s'étonnent de ce refus alors qu'il existe des exemples contraires en Sarthe.

C'est pourquoi, la majorité du conseil municipal souhaite que sa proposition soit réexaminée. Un courrier sera adressé en ce sens à Cécile BIBARD, directrice des Routes en Sarthe.

Il existe une autre solution qui consisterait à avancer le panneau d'agglomération jusqu'aux premières habitations. La majorité des élus n'y est pas favorable mais se laisse la possibilité de l'étudier si la direction des Routes refuse sa proposition de manière motivée.

### **Création de toilettes au square Abbot**

Dans le cadre de la création des toilettes publiques et d'un vestiaire-sanitaires pour l'agent technique, il reste à désigner l'entreprise ayant en charge les travaux de raccordement au réseau d'assainissement collectif.

Une seule entreprise ayant fait parvenir sa proposition en mairie, les élus décident d'attendre l'arrivée d'autres devis pour faire leur choix.

Le projet global devra être soumis à l'architecte des Bâtiments de France car le bâtiment se trouve dans le périmètre de protection de l'église. Un permis de construire sera déposé.

### **Subvention pour la création de toilettes au square Abbot**

Les élus présents approuvent à l'unanimité une demande de subvention auprès du sénateur Jean-Pierre Vogel pour aider à financer la création des toilettes publiques et du vestiaire pour l'agent technique.

Le dossier doit être adressé au plus tard le 29 mai. La demande porte sur 20 % du montant global des travaux HT (à savoir 21 659,82 €) soit 4 331,96 €

### **Remplacement des panneaux de lieux-dits**

Les élus souhaitent remplacer chaque année une partie des panneaux de lieux-dits vétustes ou manquants. Ils acceptent le devis proposé par la société Createch, de Marçon, pour un montant de 661,92 €

Cette proposition comprend des panneaux pour La Grande Génitière, La Houssaie, Le Grand Moulin, Champ Ferré, La Gaulardière (deux panneaux), L'Abbaye, La Violière, La Ferranderie, un panneau triple La Huguenoterie, Les petites Hayes et la Bretonnerie ainsi qu'un panneau voie sans issue. Les poteaux seront achetés à part.

## **Questions diverses**

### **Subventions aux associations**

Deux associations ont rempli un dossier de demande de subvention pour l'année en cours.

Les élus accordent une aide de 100 € à Éclat (association des commerçants et artisans de Tresson) et 335 € à l'amicale des sapeurs-pompiers de Tresson.

### **Radar pédagogique**

La commune emprunte un radar pédagogique auprès des services départementaux pour toute la durée du mois de juin.

Il sera placé sur la RD 34. Dans le sens entrant, avant le Gué, la première semaine ; près de l'école, la deuxième semaine ; près de la Coudraie, la troisième semaine. Dans le sens sortant, la quatrième semaine.

### **Logement communal**

Le logement communal situé au 12, rue des Rosiers est libre. Les élus décident de poser un panneau « À louer » sur la maison.

### **Guide de la rentrée**

Le Pays bilurien souhaite publier un guide des activités de loisirs, sportives et culturelles, à la rentrée. Pour cela, chaque commune membre est appelée à dresser la liste des activités municipales, associatives et privées disponibles sur son territoire, pour toutes les tranches d'âge. Les élus recenseront ces activités et les communiqueront à la communauté de communes d'ici au vendredi 22 mai.

### **Randonnée La Bilurienne**

La préparation de la randonnée organisée le dimanche 5 juillet à Tresson par la communauté de communes suit son cours. Les quatre circuits empruntés auront été nettoyés.

Un atelier pêche au plan d'eau sera proposé aux enfants entre 10h30 et 13h.

### **Départ de la factrice**

Annick Matras, qui distribuait le courrier à Tresson depuis plusieurs années, prend sa retraite. Elle propose de venir saluer les élus le vendredi 22 mai, à 19 heures, en mairie.

Ont signé, les membres présents

M. BLOT, C. BUIN, D. DANGEUL, V. DRONNE, J. HEINTJE,

R. MASSON, A. PAUMIER, L. POUPON, S. RIBOT, V. SAMSON.